



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°118

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA « MJC Jean-Paul Robin » :
activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie**

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention relative au PEDT et Plan Mercredi.

Dans le cadre de cette convention, les membres du comité de pilotage PEDT ont décidé de mener des **actions pour améliorer le temps de la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie** qui accueille les enfants de niveau Cp, Ce1 et Ce2.

Il a été décidé de s'appuyer sur les ressources du territoire et de faire appel aux associations pour proposer des activités variées aux enfants volontaires. Un appel à projet a été envoyé à toutes les associations de Naintré pour leur demander de faire des propositions.

La MJC a répondu. 4 activités ont été retenues :

- découverte de la **généalogie**,
- sensibilisation à la **Langue des Signes Française (LSF) et à la surdité**,
- danse « **street jazz** »,
- **yoga**.

Les ateliers de **découverte de la généalogie** se dérouleront **une fois par semaine, le jeudi de 12 heures 55 à 13 heures 50**, pendant les périodes suivantes :

- du 4 novembre au 20 décembre 2024 (7 séances),
- du 6 janvier au 21 février 2025 (7 séances),
- du 10 mars au 18 avril 2025 (6 séances).

Ils pourront accueillir 6 à 8 enfants par période. Ces ateliers seront animés **bénévolement** par Nadine Lachaume, intervenante pour la MJC.

Les séances auront lieu dans la salle d'arts plastiques.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : permettre aux enfants de s'approprier la notion de citoyenneté et faire découvrir des activités culturelles.

Les ateliers de **sensibilisation à la Langue des Signes Française (LSF) et à la surdité** se dérouleront une fois par semaine, le lundi de 12 heures 55 à 13 heures 50, pendant la période suivante :

- du 4 novembre au 20 décembre 2024 (7 séances).

Ils pourront accueillir 12 enfants. Ces ateliers seront animés par Christelle Livenais, intervenante pour la MJC.

Les séances auront lieu dans la salle d'arts plastiques.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : apprendre aux enfants à bien vivre ensemble et inculquer des valeurs de respect et de tolérance.

Chaque séance sera facturée 49 euros à la collectivité.

Les ateliers de **danse « street jazz »** se dérouleront une fois par semaine, le mardi de 12 heures 50 à 13 heures 45, pendant les périodes suivantes :

- du 10 mars au 18 avril 2025 (6 séances),
- du 5 mai au 4 juillet 2025 (9 séances).

Ils pourront accueillir 12 enfants par période. Ces ateliers seront animés par Elodie Martinet-Soudrain, intervenante pour la MJC.

Les séances auront lieu dans la salle des fêtes.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : faire découvrir des activités artistiques et développer la créativité et l'imaginaire.

Chaque séance sera facturée 50 euros à la collectivité.

Les ateliers de **yoga** se dérouleront une fois par semaine, le mardi de 12 heures 55 à 13 heures 50, pendant la période suivante :

- du 6 janvier au 21 février 2025 (7 séances),

Ils pourront accueillir 7 enfants. Ces ateliers seront animés par Elina Techer, intervenante pour la MJC.

Les séances auront lieu soit dans la salle des fêtes, soit dans la salle d'activités de l'école.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : faire découvrir des activités sportives et développer la créativité et l'imaginaire.

Chaque séance sera facturée 45 euros à la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature des 4 conventions de partenariat avec la MJC Jean-Paul Robin.

VU la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025,

Considérant la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

Considérant que les actions présentées répondent aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature des conventions de partenariat avec l'association « La MJC Jean-Paul ROBIN » ;
- charge M le Maire de ses signatures et de toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

26 SEP. 2024



AR Prefecture

086-218601748-20240917-118_D2024-DE
Reçu le 26/09/2024